



POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 02/08/2024**

**Portant permission de stationnement**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**réserveation de stationnement pour**  
**déménagement**  
**RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY**

le 12/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 25 sur 2 places.  
réserveation de stationnement pour déménagement

----

**Portant permission de stationnement**  
**Secteur Nord / Gare**  
**réserveation de stationnement pour**  
**déménagement**  
**AVENUE SAINT-SYMPHORIEN**

le 21/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 5 sur 3 places.  
réserveation de stationnement pour déménagement

----

**Portant permission de stationnement**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**réserveation de stationnement pour**  
**déménagement**  
**RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE**

du 12/08/2024 au 13/08/2024, le stationnement sera interdit face au n° 5 et 5 bis sur 2 places.  
réserveation de stationnement pour déménagement

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord Est et Secteur Nord /**  
**Gare**

**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**AVENUE DE VERDUN**

du 16/08/2024 au 18/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 67 sur 2 places pour effectuer des travaux d'aménagement intérieur.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Nord / Gare***

**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**BOULEVARD DE LA PAIX**

du 04/09/2024 au 05/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 36 sur 2 places pour effectuer des travaux de menuiserie.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Ouest, Secteur Kercado et**  
**Secteur Centre / Le Port**

**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**RUE VINCENT ROUILLE**

du 19/08/2024 au 09/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 1 bis sur 2 places pour effectuer des travaux d'aménagement intérieur

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
***Secteur Nord / Gare et Secteur Centre***  
***/ Le Port***

**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**AVENUE VICTOR HUGO**

du 19/08/2024 au 21/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 31 ter sur la place de stationnement à durée limité pour des travaux d'aménagement intérieur

----

**Portant permission de stationnement**  
***Secteur Ouest***  
**réserve de stationnement pour**  
**déménagement**  
**RUE MAY RENAULT**

le 10/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 4 sur 2 places.  
réserve de stationnement pour déménagement

----

**Portant permission de stationnement**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**réserve de stationnement pour**  
**déménagement**  
**RUE PAUL HELLEU**

le 22/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 3 sur 3 places.  
réserve de stationnement pour déménagement

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**  
**Secteur Nord / Gare**  
**occupation du domaine public et**  
**Occupations de places par véhicule - sur**  
**stationnement non payant - avec**  
**prestations municipales**  
**AVENUE VICTOR HUGO**

le 27/08/2024, mise en place d'un nacelle sur le domaine public pour effectuer des travaux de couverture.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Centre / Le Port**  
**RUE DU DREZEN**

Le 20/08/2024, la circulation des véhicules est interdite RUE DU DREZEN, le temps du déménagement

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Ouest**  
**ALLEE DE KERLANN**

À compter du 16/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de réparation sur le réseau de fibre optique.  
Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Cliscouët et Secteur Sud**  
**Ouest / Conleau**  
**RUE DANIEL GILARD et AVENUE DU**  
**MARECHAL JUIN**

En raison de travaux de voirie :

**RUE DANIEL GILARD**

Le 27/08/2024, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DU RACKER et le PARKING DU CHORUS, la circulation sera interdite dans le sens Ouest -> Est et conservée dans l'autre sens..  
Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant par

- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- GIRATOIRE JEAN MAUREL
- ALLEE LOIC CARADEC

- RUE DANIEL GILARD

**AVENUE DU MARECHAL JUIN**

Le 27/08/2024, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DU RACKER et l'ALLEE GHISLAIN MALOLEPSZY, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens..

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

AVENUE DU MARECHAL JUIN

RUE SOEUR ODETTE JOSSE

RUE JEAN-FRANCOIS DE SURVILLE

RUE DE L'AMIRAL RONARC'H

RUE WINSTON CHURCHILL

GIRATOIRE DU RACKER

Page 1 sur 2

Une pré-signalisation sera mise au carrefour AVENUE DU MARECHAL JUIN / RUE SOEUR ODETTE JOSSE et indiquera " rue barrée à 600 m", et la déviation par la RUE SOEUR ODETTE JOSSE

----

**STATIONNEMENT**

***Secteur Ouest***

**RUE GEORGES CALDRAY et RUE DES  
GOELANDS**

En raison de travaux de voirie :

**RUE GEORGES CALDRAY**

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, dans la portion de voie comprise entre le BOULEVARD DU GENERAL DE MONSABERT et l'ALLEE CATHERINE DE FRANCHEVILLE, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens :

- BOULEVARD DU GENERAL DE MONSABERT

- GIRATOIRE DE SAINTE-ANNE

- RUE DE SAINTE-ANNE

- RUE GEORGES CALDRAY

**RUE DES GOELANDS**

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, la sortie Nord de la rue, sur le BOULEVARD DE MONSABERT sera interdite.

----

**STATIONNEMENT - CIRCULATION**

***Secteur Nord / Gare***

**RUE CLAUDE DEBUSSY, RUE ERIK SATIE,  
RUE MAURICE RAVEL, RUE ALBERT  
ROUSSEL, RUE DE METZ et RUE DU  
10EME R.A.**

En raison de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable :

**RUE CLAUDE DEBUSSY**

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. un accès riverains sera maintenu

Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant soit par :  
RUE DE METZ

AVENUE DU PRESIDENT WILSON  
RUE DU 10ième R.A

Soit par :

- RUE DU 10EME R.A.

- RUE DE METZ,

**RUE ERIK SATIE**

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverains sera maintenu.

- Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Page 1 sur 2

**RUE MAURICE RAVEL**

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverains sera maintenu

Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**RUE ALBERT ROUSSEL**

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverains sera maintenu

Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**RUE DE METZ**

À compter du 21/10/2024 et jusqu'au 31/10/2024, la circulation des véhicules est interdite dans le carrefour RUE DE METZ / RUE CLAUDE DEBUSSY

La rue sera mise en impasse de part et d'autre des travaux.

La circulation se fera à double sens pour les riverains

Une pré-signalisation sera mise au carrefour RUE DE METZ / RUE DU 10ième R.A et indiquera " rue barrée à 400 m"

**RUE DU 10ième R.A**

À compter du 21/10/2024 et jusqu'au 31/10/2024, la circulation des véhicules est interdite dans le carrefour RUE DU 10EME R.A / RUE CLAUDE DEBUSSY..

Une pré-signalisation sera mise au carrefour RUE DE METZ / RUE DU 10ième R.A et indiquera " rue barrée à 300 m"

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Cliscouët et Secteur Kercado**  
**BOULEVARD DE LA RESISTANCE**

À compter du 22/08/2024 et jusqu'au 23/08/2024, en raison de travaux de renouvellement d'une vanne de poteau incendie BOULEVARD DE LA RESISTANCE, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DES ILES et la RUE DU CLOS TILHEN, la circulation sera interdite dans le sens Nord -> Sud et conservée dans l'autre sens de 20h30 à 6h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

GIRATOIRE DES ILES

BOULEVARD DES ILES

RUE DE NORMANDIE

BOULEVARD DE LA RESISTANCE

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Kercado**  
**RUE DU RUMOR**

Le 19/08/2024, 5 RUE DU RUMOR, En raison d'un déménagement, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le camion sera autorisé à stationner à cheval trottoir / chaussée.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Sud Est et Secteur Centre /**  
**Le Port**  
**RLE DES CAPUCINS**

Le 08/08/2024, en raison de travaux, la circulation des véhicules est interdite RLE DES CAPUCINS.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

RUE DES URSULINES

RUE PAUL HELLEU

GIRATOIRE LEGION D' HONNEUR

RUE JEHAN DE BAZVALAN

RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

PLACE LEON GAMBETTA

RUE FREDINAND LE DRESSAY

RUE JEAN JAURES

Le débouché du PARKING DES CAPUCINS sur la RUELLE DES CAPUCINS sera interdit.

Une pré-signalisation sera mise angle RUE MGR TREHIOU / RUE DES URSULINES et indiquera, " rue barrée à 100 m".

----

**STATIONNEMENT - CIRCULATION**  
**Secteur Nord / Gare et Secteur Centre**  
**/ Le Port**  
**AVENUE VICTOR HUGO**

Le 27/08/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent en raison de travaux de couverture, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DE LA GARE et la RUE FRANCOISE D'ARGOUGES :

La circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 + C18 ;

Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n° 49.

----

**STATIONNEMENT**  
**Secteur Ouest et Secteur Kercado**  
**IMPASSE DE BERNUS**

À compter du 21/08/2024 et jusqu'au 22/08/2024, en raison d'un déménagement, le stationnement des véhicules est interdit IMPASSE DE BERNUS conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Secteur Nord / Ménimur**  
**implantation d'ouvrage électrique (1**  
**transformateur(s))**  
**RUE HENRI MATISSE**

RUE HENRI MATISSE, sur la parcelle AK0143 considérée par affectation au domaine public  
implantation d'ouvrage électrique (1 transformateur(s)) sur l'accotement  
Surface occupée : 9,5 m<sup>2</sup>  
L'occupation est consentie du 01/08/2024 au 31/07/2044, soit pour une durée de 20  
années.